



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/conference-vers-une-implementation.html>

Conférence : Vers une implémentation 'child friendly' du protocole de plainte à la CIDE

- Agenda des droits de l'enfant -
Date de mise en ligne : vendredi 29 mars 2013

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Le 29 mars 2013, la Commission nationale pour les droits de l'enfant organise une conférence dans la cadre de la ratification prochaine du "protocole facultatif à la CIDE établissant une procédure de présentation de communications".



Le 28 février 2012, la Belgique a signé le "protocole facultatif à la CIDE établissant une procédure de présentation de communications" et elle procédera prochainement à sa ratification.

Ce **protocole dit "de plainte"** permettra aux enfants et aux jeunes de **présenter, directement ou par représentation, des violations de leurs droits au Comité des droits de l'enfant** de l'ONU, sous réserve d'épuisement des voies de recours internes.

En outre, il institue également - pour les États acceptants - dans le chef du Comité, une **compétence d'enquête** (opt out) ainsi que la compétence de recevoir des **plaintes interétatiques** (opt in).

La conférence s'adresse aux membres de la CNDE, aux membres de l'ensemble des parlements belges, au monde académique des droits de l'enfant et de l'homme, aux avocats et à toute autre instance/organisation susceptible de jouer un rôle lors de la promotion, diffusion et implémentation 'child friendly' du protocole et des droits qui en découlent.

L'inscription est **gratuite** et doit se faire [par mail](#) avant le 15 mars 2013.

Le programme de la conférence peut être téléchargé ci-dessous.